

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 6 juillet 2009 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, et conseillers Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

114-07-09

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

115-07-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville *QUE* les procès verbaux de la séance tenue le 1^e juin 2009 soit adopté et que la résolution #78-05-2009 soit modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction du mois de juin 2009 a été déposé et reconnu par le Conseil.

CONSULTATION

La dérogation mineure DM09-106 est en consultation publique. M. Stéphane Hamel, conseiller responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de la demande.

116-07-09

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM09-106 déposée par M. Claude Fournier, propriétaire du lot #422-7 situé au 129 rue Miller, zone #42H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de cadastrer un terrain partiellement desservi de 2 229,7 m² en deux parties égales, soit d'environ 1 114,8 m² chacune alors que le règlement #185, article 4.1.1 stipule une superficie minimum de 2 000,0 m² par terrain ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains du secteur des rues Miller/Grogan sont conformes à la réglementation de 1980 et sont cadastrés à 1 114,8 m²;

CONSIDÉRANT QUE chaque terrain respecte la norme minimale pour la façade soit de 30,0 m selon le règlement de lotissement #185, article 4.1.1;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure #DM09-106 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

116-07-09

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM09-106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT
NUMÉRO 378**RÈGLEMENT NUMÉRO 378****RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #273
AFIN DE PERMETTRE, EXCLUSIVEMENT DANS LA ZONE 17CH,
L'USAGE DE BAR AVEC SPECTACLE SANS NUDITÉ, BAR
SPORTIF ET RESTO BAR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) ainsi que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. Chap. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a adopté le règlement de zonage #273 le 1^e mai 2000 ainsi que ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire modifier la grille des spécifications des usages afin de mieux l'adapter à la réalité actuelle ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de présentation à cet effet a été préalablement donné lors de l'assemblée régulière de ce Conseil tenue le 6 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 6 avril 2009 annonçant la séance de consultation publique ;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 1^e juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 3 juillet 2009 ;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du second projet de règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre l'usage exclusif dans la zone 17CH, zone commerciale de la rue St-Patrick et coin boulevard Jacques-Cartier, de bars avec spectacle sans nudité, bar sportif et resto bar sur terrasse extérieure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

APPUYÉ par la conseillère Marcelle Neville ;

RÈGLEMENT
NUMÉRO 378

*QU'*un règlement de ce Conseil portant le numéro 378 soit et est adopté et que ce Conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Titre

Le présent règlement numéro 378 porte le titre de « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #273 AFIN DE PERMETTRE, EXCLUSIVEMENT DANS LA ZONE 17CH, L'USAGE DE BAR AVEC SPECTACLE SANS NUDITÉ, BAR SPORTIF ET RESTO BAR** ».

ARTICLE 3 : Modifications

L'article 4.1.1 relatif à la grille des spécifications est modifié à la zone 17CH comme suit :

USAGES AUTORISÉS	17-CH
Ha: unifamiliale isolée	
Hf: habitation collective	
Ca: commerce et service associés à l'habitation	
Cb: commerce et service de voisinage	
Cc: commerce et service locaux et régionaux	
Cd: commerce et service liés à l'automobile	
Ce: comm. et service d'hébergement et restauration	Note 12
Pa: publique et institutionnelle	
Pb: équipement d'utilité publique	
Ra: parc et espaces verts	

Note 12 : Parmi les usages autorisés dans la classe Ce, s'ajoutent les usages suivants: bar avec spectacle sans nudité ou implicitement sexuel, bar sportif avec salle de billard et dards, et resto bar à l'intérieur ou sur terrasse extérieure

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement numéro 378 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

117-07-09

annulé par résolution #128-08-2009

117-07-09 annulé par résolution #128-08-2009

118-07-09 *CONSIDÉRANT* la résolution #102-06-2009 autorisant la publication d'une offre d'emploi pour le poste permanent ouvert à la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE 6 postulants ont déposés leur curriculum vitae avant le 3 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le comité de sélection composé du Coordonnateur des travaux publics, la Directrice générale ainsi qu'un conseiller à embaucher un employé permanent à la voirie selon leur sélection pour une période probatoire jusqu'au 31 décembre 2009 ;

QUE la rémunération soit selon l'échelle établie pour les journaliers permanents ;

ET QUE l'employé sélectionné soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents et ce, dès le 1^e janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-07-09

CONSIDÉRANT le Règlement #368 adopté le 7 juillet 2008 intitulé *Règlement relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques et abrogeant le Règlement #328* ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 15.6 dudit règlement, la Municipalité doit mandater, par voie de résolution, un laboratoire pour les essais de compacité et de vérification de la qualité des matériaux, le tout aux frais du Requérant d'un projet de nouvelles infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon procède par appel d'offre pour les essais de compacité et de vérification de la qualité des matériaux pour les futurs projets de développements domiciliaires lors de l'acceptation en principe de nouvelles infrastructures ou le prolongement d'un développement existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-07-09

CONSIDÉRANT l'offre de subvention du Ministère des Transports au montant de 10,000.\$ pour l'amélioration du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent d'amélioration de la rue Mountain View, du chemin de Dublin, de la rue des Mélèzes, de la rue Juneau, de la rue William et du chemin de Gosford ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 10,000.\$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports du Québec ;

ET QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-07-09

CONSIDÉRANT le Règlement #368 relatif aux infrastructures municipaux, particulièrement les caractéristiques de l'éclairage publique ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gébourg Construction Inc. a soumis une proposition de coûts pour l'ajout d'un luminaire sur la rue de Clare, près du rayon de virage ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne nécessitent pas d'intervention d'Hydro-Québec ;

121-07-09

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la firme Gébourg Construction Inc., tel que soumissionné, pour l'ajout d'éclairage public sur la rue de Clare, près du rayon de virage au coût de 3 035.\$, taxes en sus ;

ET QUE la Municipalité s'engage à assurer l'installation de piquets vis à vis des lignes de lots concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

122-07-09

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

CONSIDÉRANT QUE pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Municipalité de Shannon en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera de 30.\$ par rapport de recommandation en format papier et de 35.\$ par rapport de recommandation en format électronique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* » ;

QUE la Municipalité de Shannon soumet le projet *Glissade* ;

122-07-09

QUE la Municipalité de Shannon désigne Claude Lacroix, conseiller, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise Claude Lacroix, conseiller où en son absence Dale Feeney, Directrice Générale, à signer tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution pour et au nom de la Municipalité de Shannon ;

ET QUE la Municipalité de Shannon soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet de *Glissade*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

123-07-09

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité de Shannon a investi de fortes sommes pour la réalisation de différents projets d'aménagements et de constructions au niveau des parcs incluant les terrains du *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*, entre autres :

- un débarcadère pour les bateaux réalisé avec plusieurs bénévoles, 125 000.\$;
- la construction d'un pavillon tout près du débarcadère à bateau, 15 000.\$;
- réaménagement de plusieurs sentiers pédestres, 40 000.\$;
- asphaltage vers le débarcadère de bateau, 8 000.\$;
- déplacement du pavillon des artistes, 22 000.\$;
- revalorisation de l'ancien barrage hydro-électrique avec des panneaux d'interprétation et la construction d'un pavillon, 48 000.\$;
- service d'agent de sécurité durant toute la saison estivale afin de promouvoir le respect environnemental de tous nos parcs et le respect des règlements en vigueur, annuel 13 000.\$;

CONSIDÉRANT QUE le suivi tant au niveau de l'entretien et du respect environnemental sont réalisés de façon quotidienne par nos employés des parcs sur tous les espaces verts incluant les terrains du *Ministère des Ressources naturelles* qui font partie de plus de 70% de l'ensemble de nos parcs à Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE prochainement, la Municipalité de Shannon envisage des investissements majeurs pour un projet de stabilisation des rives aux abords de la rivière Jacques-Cartier dans le but de protéger la rive de l'érosion excessive due au cru des eaux pendant la période de fonte ;

CONSIDÉRANT QUE les premières estimations d'environ 350 000.\$, incluant l'aménagement d'une barrière sur une longueur d'environ 150 m par une hauteur de 7,0 m avec des roches ayant un diamètre variant de 0,3 à 1,2 m ;

123-07-09

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon demande au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune la cession ou l'octroi d'un bail locatif à long terme des lots 403-1, 404-1, 406-P, 407-P et une partie de 409-P.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

124-07-09

CONSIDÉRANT les projets de construction suivants au parc municipal soit :

1°	tir à l'arc	15 000.\$
2°	chapiteau permanent	25 000.\$
3°	glissade	55 000.\$

CONSIDÉRANT QUE la remise de baseball a du être démolie et refaite ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la construction des projets susmentionnés au parc municipal ;

ET QUE la Municipalité autorise la reconstruction de ladite remise de baseball au coût estimé de 15 000.\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

125-07-09

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la pose de poteaux de rétrécissement sur les rue Maple, Oak et Birch afin de réduire la vitesse sur les rues locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La liste des correspondances reçues durant le mois de juin 2009 a été déposée et reconnue par le Conseil.

126-07-09

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu que les comptes suivants soient payés :

ABC Luminaire Enr. – achat ampoules.....	243.17\$
Aréo Feu – fournitures.....	176.31
Agence du revenu – DAS – mai.....	9 447.89
Alain Castonguay – congrès à Rimouski et administration.....	1444.00
Alarmes Microcom Inc. – inspections, achat système, caméra.....	1 342.61

Archambault – livres.....	423.67\$
Auto Déco – pancartes (hôtel de ville et entrepôt des sports)	685.51
Axco Aménagement Inc. – dernier versement – déneigement.....	46 783.07
Azur Impression – traineau « rescue boggan » sur ski.....	4 706.89
Bell Canada	1 962.71
Bell Mobilité – cellulaires.....	386.61
Bernard Gagné – allocation.....	648.67
Béton 2000 Inc. – projet – baseball.....	634.93
BMQ Inc. – contrat – trottoir	4 063.50
Boilard, Renaud, Notaires Inc. – honoraires professionnels.....	677.00
Bon Air Réfrigération Inc. – entretien	166.50
Bourbeau & Fils Inc. – engrais et fleurs	740.92
Brigitte Olivier – remboursement – kilométrage, etc.	65.01
Buffet St-Émile – caucus.....	129.65
Bureau en Gros – imprimante laser jet	169.10
C.R.S.B.P. – fournitures.....	266.92
C.S.S.T.....	251.33
Cam-Trac Bernières – réparations Kubota	948.83
Canac Marquis Grenier – réparations et entretien.....	601.31
Canadian Tire – fournitures.....	41.71
Cash – kilométrage, etc.....	153.91
Centre Mécanique Shannon – réparations	1 766.79
Centre Routier St-Marc Inc. – vérification mécanique – camion.....	118.52
Clive Kiley – allocation	1 946.00
Clôture Alpha Inc. – pièces pour clôture	32.51
Club Social des Pompiers	653.53
Concepts Gingras Inc. – location – toilettes.....	507.94
Cummins Est du Canada – vérification – génératrice	696.66
Dave Rousseau – prévention	293.75
Debbie Stowe – réunion d'urbanisme	225.00
Deschênes & Fils – projet – nouveau gazébo.....	5 300.53
Distribution DPS Desharnais – pièces pour Kubota.....	1 508.58
Distrix Inc. – gants – postes de pompage.....	35.89
E.B.Q.M.....	136.32
Éditions Juridiques FD – mises à jour.....	86.10
Entreprises Benoit Pelletier – entretien – pelouse, engrais, etc.	2 212.16
Entreprises J-F Quesnel – entretien et réparations	11 840.89
Équipement L.A.V. Inc. – pièces pour jeu d'eau	402.03
Eric Bouchard – prévention – mai.....	282.63
Eureka Signature – panneau – 61 chemin de Gosford.....	1 794.71
F. Dufresne Inc. – essence	287.99
F.Q.M. – service Dicom.....	29.07
Francis St-Georges – réunion d'urbanisme	225.00
François Vaillancourt – réunion d'urbanisme	270.00
Freneco – dépôt – chapiteau au parc	400.00
G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux voirie	592.59
Gaudreau Environnement Inc. – location recyclage	49.67
Gébourg Construction – déplacement luminaires J.-Cartier.....	56 584.24
Gébourg Construction – réparations et entretien des lampadaires	2 581.88
Germaine Pelletier – réunion d'urbanisme.....	60.00
Gosselin Photo Video Inc. – caméra.....	558.71
Graphica Impression Inc. – journal Shannon Express, Wexford	2 418.73
Heenan Blaikie, avocats – honoraires professionnels	7 154.41
Home Dépôt – outils et fournitures pour entrepôt des parcs	191.25
Hydro-Québec	7 270.08\$
Isolation Air-Plus – isolation bateau	507.94
Jacques Poulin – clefs USB et imprimante	449.24
Jean Gravel – honoraires professionnels – parcs.....	1 786.47
Jean-Marc Pageau – contrat et édifices.....	1 574.06
Kinecor – pièces pour le balai sur le Kubota.....	14.68
LCS Inc. – inspection – 50 St-Patrick – inspection mini-caméra	224.34
Lucie Laperle – allocation.....	648.67
M.R.C. La Jacques-Cartier – mises à jour	8 214.78
Macpek Inc. – réparations – camion six roues.....	39.24

Maison Anglaise – livres.....	117.95\$
Marie-Josée Monderie – assemblée générale – Réseau biblio.....	38.70
Maxxam – analyses eau.....	1 416.02
Merrill Allard Inc. – essence.....	4 072.63
Métallurgie Simoneau Inc. – honoraires professionnels – glissade.....	3 541.46
Metro Excavation Inc. – travaux de voirie.....	1 297.81
Micheline Vallières – kilométrage et ouverture/fermeture – train.....	356.85
Min. de la sécurité publique – 1 ^e versement – Sûreté publique.....	138 336.00
Natrel – eau/crème.....	45.50
Normand Légaré – célébrant mariages et réunions d'urbanisme.....	1 300.00
Orizon – système de communication.....	177.78
Ouellet & Leduc – bâtiment pour baseball, tire à l'arc et autres.....	3 898.35
Outilleur Express – achat de deux scies à chaîne.....	1 173.39
PageNet – pagettes.....	12.31
Pavage Nordic Inc. – réparations de pavage.....	21 786.91
Pièces d'auto Guill Enr. – pièces.....	75.58
Pierre Vachon – honoraires professionnels.....	2 292.05
Plania Inc. – consultation urbanistique.....	451.50
Postes Canada – Shannon Express.....	252.07
PriceWaterhouseCoopers – vérification 2008 – balance dû.....	21 000.12
Produits & Service de la Construction Inc. – fournitures – parc.....	79.83
Promotions Murray – vêtement de travail, etc.....	252.84
Publications CCH – mises à jour.....	418.95
Publications du Québec – mises à jour.....	48.88
Publicité PRT Inc. – plaquette pour les arbres, plaques, etc.....	170.45
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures et outils.....	531.16
Quinc. Durand – peinture et fournitures.....	388.61
Ram Gestion – fournitures.....	439.61
Régie Régionale de Portneuf – bac à ordures.....	1 890.00
Registre foncier – avis mutations.....	60.00
Librairie Renaud Bray – livres.....	300.50
Réseau de Transport de la Capitale – contrat – autobus.....	53 200.37
Revenu Québec – DAS – mai.....	20 264.04
Richer Boulet – tourbe – jeu d'eau et au wagon CN.....	1 140.18
Sani-Orléans – vidange des fosses septiques.....	7 128.08
Serres Chemin des Iles – fleurs édifices.....	2 636.43
Services McKinnon Inc. – service de surveillance des parcs.....	583.04
Services Vert et Blanc Inc. – fauchage et débroussaillage.....	8 465.62
Shannon Vision Inc. – subvention.....	2 990.82
Shirley Kiley – remboursement – heure du compte.....	10.16
Sophie Perreault – réunion d'urbanisme.....	270.00
Spécialiste du Stylo – fournitures et achat filière.....	980.51
Stéphane Hamel – trophées, plaques, etc. – courses/exposition.....	691.03
Trisha Winterson-Chagnon – Méritas – soirée des bénévoles.....	100.00
U.P.S. – exposition auto – frais de livraison.....	23.68
Vaillancourt, Robitaille – honoraires professionnels – trottoirs.....	10 230.75
Ville de Saint-Raymond – quote-part – cour municipale.....	12 356.60
	TOTAL
	<u>522 821.30\$</u>

126-07-09

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Marcelle Neville lève la séance ordinaire à 20h55.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale